



# MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## POUR CONSTRUIRE ET GÉRER SON PATRIMOINE IMMOBILIER

### SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE RECRUTE PARMIS LES FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS OU LES SOUS-OFFICIERS OU OFFICIERS MARINIERS

### DES INGÉNIEURS MILITAIRES D'INFRASTRUCTURE (IMI)

(par la voie du concours sur titres selon l'article 6)



#### SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Le SID construit et entretient l'ensemble du patrimoine immobilier, opérationnel et spécialisé des armées. Il intervient en France, en outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures en appui des forces.

Avec 6 400 agents civils et militaires ainsi qu'un volume d'activité annuel de 2,5 milliards d'euros, le SID est un acteur majeur et polyvalent dans le domaine du bâtiment et de l'énergie.

#### MISSIONS

À la fois ingénieur et officier, l'ingénieur militaire de l'infrastructure (IMI) gère les projets de construction, de rénovation et de maintenance de tous types d'infrastructure au profit des forces armées (ports et ouvrages maritimes, aéroports militaires, hôpitaux, centres d'entraînements, centre de transmission, tertiaire, etc.).

L'IMI évolue dans un environnement riche grâce à la diversité des missions : conduite d'opérations, expertise technique, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage...

La carrière d'un IMI offre de nombreuses possibilités d'affectation, en métropole et en outremer.

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

**Les candidats doivent posséder la nationalité française, avec au moins quatre années de service, en tant que :**

- Fonctionnaire de catégorie A ou B ;
- Agents publics sous contrat ;
- Sous-officiers ou officiers mariniers.

**Diplômes requis :** diplôme d'ingénieur ou d'architecte, ou diplôme conférant le grade de master dans les domaines du nucléaire, de la sûreté nucléaire, du bâtiment, des infrastructures terrestres, portuaires ou aéronautiques, de l'environnement, du développement durable, des marchés publics de travaux ou industriels.

#### RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, contacter le Bureau Attractivité et Recrutement de la Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense :

[dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)

en indiquant dans l'objet : Recrutement IMI par article 6.

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

##### Pièces communes :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie ou attestation provisoire de réussite du ou des diplôme(s) ou titre(s) requis ;
- Un état des services permettant de justifier l'ancienneté ;
- Certificat médico-administratif d'aptitude à l'engagement délivré par un médecin des armées ;

##### Pour les candidats des articles 6.1. et 6.3. :

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport attestant de la nationalité française ;
- Copie de l'attestation de participation à la JAPD ou JDC ;
- Formulaire de demande de contrôle élémentaire au recrutement ;
- Les photocopies des comptes rendus d'entretien professionnel des 4 dernières années ;
- Un relevé des sanctions disciplinaires.

##### Pour les candidats de l'article 6.2. :

- Un état général des services ;
- Les photocopies des bulletins de notation des 4 dernières années ;
- Un état des récompenses et des punitions.

Les dossiers de candidature sont à déposer avant le **28 février 2026** par télé-versement sur la plateforme internet d'administration des concours du ministère des Armées (<https://admissio.defense.gouv.fr/admissio>) ou par voie postale ou électronique à l'adresse suivante :

- Direction Centrale du Service d'Infrastructure de la Défense  
Bureau Attractivité et Recrutement- 3 rue de l'Indépendance  
Américaine - CS 80601 - 78013 Versailles Cedex.
- [dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)

#### INCORPORATION ET FORMATION

L'incorporation aura lieu fin août 2026 à l'ENSIM d'Angers. Les lauréats suivront un an de formation militaire et d'officier, avant d'occuper leur premier poste.

Une fois recrutés, les IMI bénéficient de la formation professionnelle continue pour enrichir leur carrière dans de multiples spécialités.